

Légation

SUISSE.

Paris, le 22 Mars 1873

N. 750

En circulation.

24. 3. 73

C. M. W.

Confidentiel

Monsieur le Président

Après une interruption d'une semaine, M. de Rémusat a reçu hier après midi les membres du corps diplomatique. J'ai remis à cette occasion au Ministre des affaires étrangères une ^{exposant les réclamations} dépêche du Département des Postes Suisses au sujet des lenteurs apportées à la transmission des correspondances, et j'ai appuyé verbalement les demandes de la Suisse pour l'accélération du service des postes sur les deux voies de Pontarlier & de Belfort.

M. de Rémusat et aucun des ministres français n'assistait au dîner donné jeudi par M. Thiers au corps diplomatique. Je n'avais donc pu m'entretenir avec lui des diverses questions qui font l'objet de l'office que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 11 de ce mois. M. Thiers, qui n'est arrivé qu'au moment de se mettre à table, a été ensuite tellement entouré, par des dames surtout, qu'une conversation confidentielle avec lui eût été impossible.

Monsieur
Monsieur Cérésolo, Président de la Confédération Suisse

BAR

25

Dodis



J'ai donc jugé indispensable d'aborder avec M^r de Rémusat la question de l'attitude de la presse française et de Mgr de Simes à l'égard des questions religieuses en Suisse.

Conformément à Vos instructions, j'ai eu soin de dire à M^r de Rémusat que, si je lui en parlais, c'était plutôt comme simple particulier, et pour profiter de ce qu'aucun de mes collègues n'attendait dans la salle des pas perdus. J'ai même évité le mot "officieux" en parlant de notre entretien, & j'ai insisté en commençant sur le caractère purement intérieur de ces conflits.

J'ai abordé ensuite, en me conformant strictement aux indications contenues dans Votre office du 11 Mars, les deux points 1^o de'il est faux que le Conseil Fédéral ait agi dans ces questions sous une influence étrangère quelconque. 2^o que le langage provocateur de Mgr Plantier, évêque de Nîmes, n'a pas passé inaperçu à Berne, et que le Conseil Fédéral a été étonné de voir un prélat nommé par le Gouvernement Français se servir de termes pareils dans une lettre évidemment destinée à la publicité et reproduite en effet par la presse). Ces publications

ne peuvent qu'augmenter l'irritation & provoquer de fâcheux effets, surtout lorsqu'elles viennent s'ajouter aux excitations émancées d'une grande partie de la presse française.

M. de Rémusat a répondu: "Quant à l'évêque de Nîmes, c'est peut-être l'homme le plus violent de notre clergé. Il l'a prouvé dans plus d'une publication, et récemment encore dans une polémique dirigée contre Mgr Dupanloup." M. de Rémusat a ajouté qu'il ne pouvait qu'approuver l'opinion du Comité Fédéral qu'il n'y a pas lieu de provoquer des mesures de répression contre ce prélat, ces mesures de cet ordre n'ayant jamais produit de résultat favorable. ~~ces~~ ~~est~~ ~~ce~~ ~~est~~ Quant à l'accusation formulée contre le gouvernement de la Suisse d'avoir agi sous une influence étrangère, chaque tout homme sérieux sait quelle valeur il faut lui attribuer.

M. de Rémusat a continué ensuite dans les termes suivants:

"Je ne puis vous cacher que je vois avec regret ces conflits, et ces rapports tendus entre les deux confessions qui se partagent le peuple suisse. En qui nous concerne, gouvernement français, nous ferons tout notre possible pour éviter ces conflits. L'expérience prouve

malheureusement que, même lorsqu'on n'a pas tort, on est toujours le plus souvent forcé de faire certaines concessions aux quels on se serait refusé au début, parce que les populations réclament la célébration du service religieux, et qu'en mettant de côté les curés ou les évêques reconnus à Rome, on se trouve dans l'impossibilité de les remplacer. Alors même qu'on leur trouverait des successeurs, ceux-ci sont repoussés par Rome, & les populations qui ont encore la foi catholique se livrent à des agitations dangereuses. Je m'effrayerais par exemple, de suspendre en France une centaine de curés à la fois, ne sachant pas comment les remplacer. Je me permets cette observation sans vouloir en aucune manière exercer une influence quelconque sur l'attitude de tel gouvernement national. C'est une simple considération personnelle qui m'a été suggérée par la lecture des journaux et des rapports de M. Lanfrey. Avez-vous un nombre important de curés qui ne marchent pas avec ceux contre lesquels les autorités civiles sont actuellement en lutte?

J'ai répondu qu'il ne m'était pas possible de formuler un chiffre quelconque, mais que les curés anti-infaillibles étaient, à mon avis, en petit nombre proportionnellement aux autres.

"Vous êtes, comme nous", a continué le ministre des affaires étrangères. "Le nombre de nos évêques & de nos curés gallicans diminue de jour en jour, à mon grand regret, et l'esprit romain est plus répandu qu'autrefois."

J'ajouterai que M. de Rémusat s'est exprimé pendant tout l'entretien, de la manière la plus calme, & je crois pouvoir vous assurer que la pensée dominante du ministre a été un sentiment de regret motivé par les embarras insurmontables qu'il prévoyait comme conséquence de cette lutte. M. de Rémusat n'a pas prononcé le moindre mot de blâme à l'adresse des autorités fédérales, ce qui est du reste assez naturel, de la part d'un homme dont les opinions anti-cléricales sont connues.

J'ai répondu à M. de Rémusat que ces difficultés étaient prévues, deus, toute leur gravité par le Conseil Fédéral & par les gouvernements cantonaux. L'attitude prise par ces derniers est non seulement méritée par l'état de l'opinion publique, mais elle se justifie encore par le fait que, depuis l'expulsion des jésuites du territoire de la

Confédération, nous avions eu des relations satisfaisantes avec l'Eglise catholique. Les autorités civiles vivaient en paix avec Rome & avec les évêques. L'attaque est venue de Rome et non du pouvoir civil. C'est la proclamation du dogme de l'Infaillibilité & des doctrines du Syllabus qui ont engagé le clergé à changer d'attitude, à se faire agresseurs, et il est bien naturel que l'autorité civile use de son droit de rétorsion & légitime défense. — Déjà à des époques anciennes de notre histoire, déjà avant la Réformation, les Suisses ont refusé de tolérer les empiètements du clergé. Le Pfaffenbrief du XIV^e siècle était l'expression de l'opinion publique de cette époque et avait formé d'une manière très énergique & très brève le sentiment général: "Nous voulons rester maîtres chez nous". Telle est aujourd'hui encore, la manière de penser de tous les hommes indépendants, de tous les Suisses qui refusent de se courber devant les décrets du Vatican. —

"Le presse française, presque unanimement, a blâmé, & cela dans des termes parfois peu convenables, les mesures prises contre M^r Mermilliod. Il n'aura pas échappé à V. Exc. qu'il s'agit là d'une mesure de haute police, qui présente plus d'une

m'a tendu les mains et m'a vivement remercié de paroles de sympathie pour la France & de confiance pour l'avenir de la République française, que j'avais prononcées au banquet de la Société Helvétique de Paris, et qu'il avait lues dans le journal de débats.

Au dîner donné par M. Thiers avant hier Lundi, M. Olózaga m'a dit que M. Roberto Robert, homme de lettres, républicain de la veille, savant distingué & très libéral, avait été nommé Ministre d'Espagne à Berne. M. Roberto Robert est attendu à Paris très prochainement. Il sera probablement porteur de la Réponse de M. Castelar à la communication du conseil fédéral au sujet de la reconnaissance de la République Espagnole.

M. Chenevici, que j'ai vu ce matin, m'a annoncé que la Banque de Paris et des Pays-Bas était toujours favorablement disposée pour le percement du Simplon, mais persistait à faire dépendre toute initiative de sa part de la demande qui lui serait adressée par le Gouvernement Français. M. Chenevici partira Lundi pour

analogie avec les récentes décisions du Gouvernement Français contre un prince de l'ancienne maison impériale. La position est même plus favorable encore par le Conseil Fédéral que par le Cabinet de Versailles. Tandis que le prince Léon de Naples déclarait vouloir vivre en simple particulier & se soumettre aux lois françaises, M. Mermilliod refusait opiniâtement de respecter les décisions des autorités de son pays et prétendait remplir en Suisse, malgré la volonté de l'autorité civile & en violation de conventions étrangères internationales, des fonctions à lui conférées par un pouvoir étranger. Le séjour du prince Napoléon était même, sous plus d'un point de vue, moins dangereux en France, que ne l'aurait été celui de M. Mermilliod dans un Canton de 100.000 âmes, seulement partagé en deux moitiés égales entre catholiques & protestants, au milieu d'une population déjà surexcitée, agitée & travaillée par lui de longue main, et cela au moment où il proclamait sa volonté énergique de résister.

M. de Rémusat s'est bonne à entendre mes explications, sans prononcer un seul mot ni de blâme ni d'approbation.

Au moment où je me levais, le Ministre des Affaires Étrangères

Strasbourg, & à l'intention de s'arrêter à Berne pour conférer
avec Vous, avant de rentrer à Genève, des résultats de son
voyage.

M. Dufaure, Ministre de la Justice, auquel j'avais demandé
une audience pour l'entretenir de la question du service militaire
des fils de Français naturalisés en Suisse, ainsi que des mesures
à prendre pour assurer l'application du traité franco-suisse du
15 Juin 1869, m'avait exprimé le désir d'élucider ces questions en
détail avant de conférer avec moi. L'audience a été fixée à
Mercredi prochain.

Agrez, Monsieur le Président, les assurances de
ma plus haute considération.

Le Ministre de la Confédération Suisse

Kern

1453

Bundesrath vom 26. May 1873

Baden 22 J.

a a.